

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-112

**(District La Providence et l'ensemble
du territoire de la Ville)**

La soussignée donne avis public à l'effet que, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-112 par la résolution numéro 20-390 datée du 6 juillet 2020 et conformément à la résolution numéro 20-390 adoptée le 6 juillet 2020, le Conseil doit remplacer l'assemblée publique de consultation pour ce projet, par un appel de commentaires écrits, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

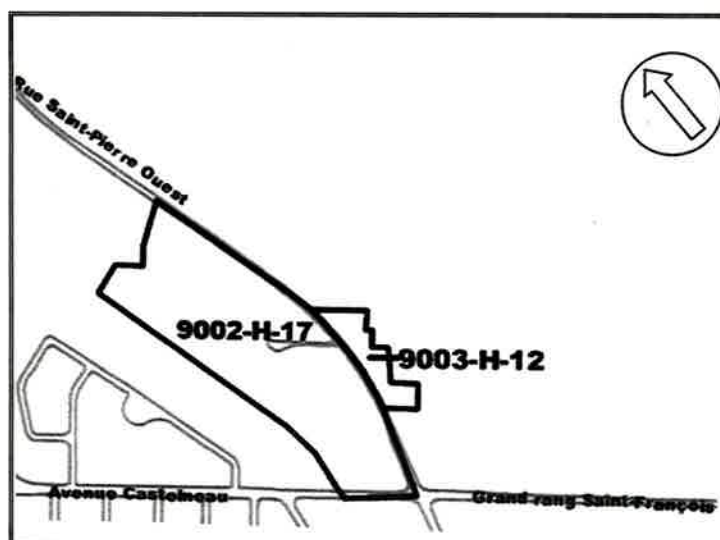
Le règlement projeté aura pour conséquence, notamment, ce qui suit :

- d'interdire désormais à titre d'usage principal, les activités d'entreposage dans les zones industrielles à incidences faibles, moyennes et fortes;
- de limiter à deux étages et à 9 mètres la hauteur des bâtiments dans les zones résidentielles dans le secteur de la rue Saint-Pierre Ouest à proximité de l'impasse du Bord-de-l'eau.

Le règlement projeté vise à modifier le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- de retirer, dans les groupes d'usages « Groupe I : Industrie à incidences faibles » et « Groupe II : Industrie à incidences moyennes à fortes », les usages « entreposage en tout genre (5020) », « entreposage du mobilier et d'appareils ménagers (6375) » et « entreposage en général (6376) »;
- de retirer, dans la zone d'utilisation résidentielle 9003-H-12, le groupe d'usages « Commerce II (Commerce de quartier) »;
- de réduire, dans les zones d'utilisation résidentielle 9002-H-17 et 9003-H-12, le nombre d'étages maximal de 3 à 2 et la hauteur maximale de 13 mètres à 9 mètres.

Les zones concernées 9002-H-17 et 9003-H-12, sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Les zones visées par la disposition relative aux groupes d'usages « Groupe I : Industrie à incidences faibles » et « Groupe II : Industrie à incidences moyennes à fortes », les usages « entreposage en tout genre (5020) », « entreposage du mobilier et d'appareils ménagers (6375) » et « entreposage en général (6376) », sont situées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante :
<https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 4 septembre 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web et également au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville, en communiquant au 450 778-8317.

Saint-Hyacinthe, le 19 août 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière